

**Aide aux Championnats de France
- Résultats et déplacements**

Rapport n° CP/2013/120

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Je vous précise que conformément à la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides forfaitaires sont diminués de 4 %.


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	614 000,00 €	614 000,00 €	19 506,04 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 19.506,04 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements).

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL